



Est ce légale ? oncg mulhouse

Par **Celine1010**, le **20/12/2011 à 11:42**

Bonjour,rnrnSuite a des analyse effectuer pendant ma grossesse , y'a eu un soucis avec la carte vitale , je n'étais pas a 100% donc je devais payer 15 € et 45 € a 2 laboratoires différents , j'ai déménager entre temps , donc je n'ai reçu aucun courrier , au final , l'organisme de recouvrement a fini par me téléphoner (numéro trouver chez un proche dont j'ignore encore le nom) pour chaque facture il y a 150 € et 200 € environ de frais , j'ai régler les 15 et 45 € au laboratoire concerné, il m'a dit qu'il arrêterait les poursuites , seulement hier un monsieur de l'ONCG m'a contacté en me criant dessus et en me menaçant d'envoyer un huissier de justice , si je ne réglais pas ma dette que j'ai envers eux " les frais de retard de paiement " c'est devenu des frais de dossier a des frais de retards de paiements, ce matin j'ai fait un courrier avec accusé de réception avec photocopie des reçus de paiement de laboratoire ainsi qu'une lettre précisant que j'ai payé en date du 24 novembre 2011 , leur précisant d'arrêter de me téléphoner et de m'envoyer des courriers sinon je porte plainte j'ai déjà contacté la DDCCRF , je n'hésiterais pas a porter plainte pour harcèlement moral et pour tentative d'extorsion car d'après l'article 32 du 9 juillet 1991 je ne suis pas dans l'obligation de payer ces fraisrnrnAi je bien fais ? merci de m'éclairer

Par **Tisuisse**, le **20/12/2011 à 18:58**

Bonjour,rnrnLisez ceci : http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/societes-recouvrement_73116_1.htmrnrnLes sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir. Pire, elles ne peuvent vous assigner en justice puisque ce ne sont pas elles qui sont les créanciers mais, dans votre cas, les laboratoires. C'était aux labos de vous assigner en justice.

Par **Celine1010**, le **20/12/2011** à **21:38**

Merci pour votre réponse , j'ai régler mes dettes au laboratoire donc il ne peuvent plus me mettre en justice ?